

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 décembre 2018 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers: M. Steven Strong-Gallant  
Mme Isabelle Paré  
M. Réjean Sauvé  
Mme Aline Nault  
M. Alexandre Zalac  
M. Willy Mouzon

Mme Diane Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorier, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**Ouverture de la séance**

Madame Julie Lemieux mairesse ouvre la séance du 11 décembre 2018 à 20h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**268-12-18**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en ajoutant le sujet « Correspondance ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**269-12-18**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**270-12-18**

**Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière**

CONSIDÉRANT QUE Madame Diane Héroux directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim a signifié ne pas vouloir prolonger son contrat à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possédait une banque de candidature pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines a procédé à l'analyse des curriculum vitae reçus et à la sélection des candidats;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats répondaient aux critères de sélection pour le poste de directeur général secrétaire-trésorier et qu'ils ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats se sont présentés en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE Madame Fanny Grosz s'est qualifiée pour le poste;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil procède à l'embauche de Madame Fanny Grosz à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière, selon les conditions stipulées au contrat de travail. Madame Grosz entrera en fonction le 7 janvier 2019.

Que Madame Julie Lemieux mairesse, soit autorisée à signer le contrat de travail de Madame Fanny Grosz pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**271-12-18**

**Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière de signer les documents municipaux et d'agir au nom de la Municipalité auprès des instances gouvernementales**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

Qu'à compter du 7 janvier 2019 le Conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur délègue à Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, l'autorité de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

QUE Madame Fanny Grosz soit autorisée à représenter la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, à obtenir et modifier toute information et documents, et à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité auprès de toutes les instances gouvernementales.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**272-12-18**

**Délégation d'autorité de signature des chèques et ordres de paiement à la directrice générale et secrétaire trésorière, auprès de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges**

IL EST RÉSOLU,

QU'à compter du 7 janvier 2019 le Conseil désigne Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des opérations courantes des folios de la Municipalité auprès de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

Que Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire trésorière, soit autorisée à signer conjointement avec Madame la mairesse Julie Lemieux et/ou Monsieur Alexandre Zalac, conseiller pour et au nom de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, les chèques, ordres de paiement et tout autre document ou pièces justificatives relatives aux opérations de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**273-12-18**

**AccèsD Affaires – délégation d'autorité à la directrice générale et secrétaire-trésorière**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

Que le Conseil désigne Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière responsable et administratrice principale pour le service internet Accès-D Affaires.

Que les transactions courantes soient effectuées à une signature soit par Madame Fanny Grosz directrice générale et secrétaire-trésorière.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**274-12-18**

**Prolongation du contrat de madame Diane Héroux**

ATTENDU la résolution 116-07-18 par laquelle le Conseil engageait Madame Diane Héroux à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim ;

ATTENDU l'arrivée en poste de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 7 janvier 2019 ;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le contrat de Madame Diane Héroux soit prolongé jusqu'au 7 janvier 2019 à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim, et par la suite jusqu'au 31 janvier 2019, pour assurer la transition avec la nouvelle directrice générale et ce aux mêmes conditions déjà prévues au contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**275-12-18**

**Renouvellement du contrat d'entretien et d'hébergement du site Internet**

CONSIDÉRANT le service de la firme ACXCOM pour l'hébergement, la vérification hebdomadaire, un suivi des mises à jour ainsi que l'entretien du site ;

IL EST RESOLU,

DE RECONDUIRE le contrat de la firme ACXCOM Inc. pour les services d'hébergement et d'entretien du site Internet pour l'année 2019 au coût de 554.40\$, taxes en sus. Que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-130-00-347.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**276-12-18**

**Adoption du règlement 231-2018 concernant les modalités de publication des avis publics**

*Des copies sont à la disposition de l'assistance.*

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 433.1 du code municipal du Québec, une municipalité peut adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics ;

ATTENDU QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur désire se prévaloir des dispositions de la Loi afin d'établir les modalités de publication de ses avis publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné avec présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le règlement portant le numéro 231-2018 soit adopté et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 Avis publics assujettis**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou de tout règlement régissant la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

**ARTICLE 2 Publication et affichage**

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la Municipalité et sur le tableau situé près de l'entrée du bureau municipal.

**ARTICLE 3 Appels d'offres**

Malgré les dispositions de l'article 2 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics :

- devront être publiés sur le site SEAO ou tout autre site de publication exigé par la Loi et
  - devront également être publiés dans un journal, le cas échéant
- Le tout conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec.

**ARTICLE 4 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Julie Lemieux, mairesse

Diane Héroux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 13 novembre 2018  
Adoption du projet de règlement : 13 novembre 2018  
Adoption du règlement : 11 décembre 2018  
Avis public de l'entrée en vigueur : 13 décembre 2018

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Correspondance**

Madame la directrice générale par intérim procède au dépôt et à la lecture de la correspondance :

- Lettre du MAMOT concernant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.

### **FINANCES**

#### **Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de sa délégation de compétence**

Une copie du rapport de Madame Diane Héroux, directrice générale, par intérim est déposée au Conseil.

#### **277-12-18**

##### **Adoption des comptes payés et à payer**

Il est proposé,

Et résolu d'approuver la liste des comptes payés et à payer, pour un montant total de **78 186,52 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1800281 à C1800307	<b>64 818,90 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1800125 à L1800136	<b>5 176,07 \$</b>
Chèques de salaires nos D1800180 à D1800194	<b>8 191,55 \$</b>

#### **GRAND TOTAL**

**78 186,52\$**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **278-12-18**

##### **Vente pour défaut de paiement de taxes**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, autorise la directrice générale à transmettre au directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la présente liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexées aux

présentes, déposée aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution. Cette vente aura lieu le 11 avril 2019 à la salle du Conseil de la MRC située au 280 boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**279-12-18**

**Autorisation de paiement des honoraires de Municonseil**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement, à Municonseil Avocats, de la facture numéro 9590 au montant de 2424,13\$, taxes en sus, pour les services juridiques concernant le dossier de Construction Encore Ltee.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**280-12-18**

**Autorisation de paiement des honoraires à Goudreau Poirier Inc.**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à Goudreau Poirier Inc. de la facture 1811054 au montant de 3 000\$, taxes en sus, pour les services d'audit intérimaire des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**281-12-18**

**Autorisation de paiement pour la réparation du système de chauffage du centre communautaire**

CONSIDÉRANT QUE le chauffage du sous-sol du centre communautaire ne fonctionnait plus au sous-sol et dans le corridor du centre communautaire;

ATTENDU QUE la directrice générale, par intérim a du prendre action pour régler le problème;

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil entérine la dépense et autorise le paiement à Ventilation Air Sol de la facture 22453 au montant de 658,25\$, taxes en sus, pour la réparation du système à chauffage du centre communautaire. Que les coûts liés à ce service soit affecté au poste budgétaire 02-701-20-522.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	

Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**282-12-18**

**Autorisation de paiement pour le système de surveillance du bureau municipal**

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil renouvelle le contrat de surveillance du bureau municipal pour l'année 2019 et autorise le paiement à, Centrale de Sécurité B.P.G., de la facture 365956 au montant annuel de 190\$, taxes en sus. Que les coûts liés à ces services soient affectés au poste budgétaire 02-130-00-414.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**283-12-18**

**Autorisation de paiement pour les travaux d'abattage d'arbres sur la Montée Primeau**

CONSIDÉRANT QU'un arbre déjà déraciné dans l'emprise de la Municipalité risquait de tombé sur la Montée Primeau on a dû procéder à son abattage;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à, Service d'abattage d'arbre Spécialisé Enr., de la facture 0260 au montant de 835\$, taxes en sus, pour les travaux d'abattage, ramassage, déchetage et la disposition des branches. Que cette dépense soit imputée au poste 02-320-00-531.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**284-12-18**

**Autorisation de paiement pour la réparation d'un tuyau menant à la fosse septique du centre communautaire**

ATTENDU la résolution 251-11-18 par laquelle le Conseil mandatait la directrice générale, par intérim de faire le nécessaire pour faire réparer le tuyau;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement à, Excavation Tactique, de la facture 861859, au montant de 978,22\$, taxes en sus, pour la réparation du tuyau menant à la fosse septique du centre communautaire. QUE cette dépense soit imputée au poste 02-701-20-522.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**285-12-18**

**Centre socioculturel – Autorisation de paiement des honoraires pour la coordination et la surveillance des travaux de mise en place du chauffage temporaire**

ATTENDU la résolution 236-11-18 par laquelle le conseil mandatait la firme Enerzam pour la coordination et la supervision des travaux concernant la mise en place d'un chauffage temporaire au centre socioculturel;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à la firme Enerzam, de la facture 1175 au montant de 2 530\$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au poste 02-701-21-522.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**286-12-18**

**Autorisation de paiement à Pavage Desrochers et Cie Inc. pour la réparation de nids de poules**

ATTENDU la résolution 191-09-18 par laquelle le Conseil octroyait à Pavage Desrochers le contrat pour la réparation des nids de poules;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à, Pavage Desrochers et Cie Inc., de la facture 181 au montant de 1 700\$, taxes en sus. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-531.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**287-12-18**

**Autorisation de paiement pour la fourniture de sel à déglacer**

ATTENDU la résolution 189-0-18 par laquelle le Conseil octroyait à « Sel du Nord » le contrat pour la fourniture du sel à déglacer pour la saison 2018-2019;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de la facture 3209, À Sel du Nord, pour la fourniture de 41,20 tonnes de sel à déglacer livrées au site d'entrepasage situé au 636 rue Saint-Denis, Sainte-Marthe, au coût de 3 740,96, taxes en sus, Que cette dépense soit imputée au compte budgétaire 02-330-00-635

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**288-12-18**

**Autorisation de paiement pour le transport du sel à déglacer**

ATTENDU la résolution 199-10-18 par laquelle le Conseil octroyait à « Les Entreprises JCGF Inc » le contrat pour le transport du sel à déglacer pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le sel à déglacer a été livré conformément à l'entente;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement à « Les Entreprises JCGF Inc » des deux factures suivantes:

<u>Facture no.</u>	<u>Description</u>	<u>prix (taxes en sus)</u>
3329	Livraison de 118,6 tonnes de sel	1 541.80\$
3376	Livraison de 41,2 tonnes de sel	535,60\$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**289-12-18**

**Transport adapté Réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement et autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT la possibilité de partager les coûts entre les municipalités participantes dans la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement en matière de transport adapté soit, de mettre en commun les équipements, infrastructures, services ou activités;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur participe à la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges et assume une partie des coûts calculés en fonction du prorata de la population de chacune des municipalités participantes.

D'AUTORISER, conséquemment, le paiement à la municipalité de Saint-Zotique d'un montant de 161\$, calculé en fonction du prorata de la population de chacune des municipalités participantes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**290-12-18**

**Autorisation de paiement d'une carte d'affaire pour la quignolée**

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve le paiement d'un montant de 95.00\$, taxes en sus, pour une publicité carte d'affaires dans le journal l'Étoile du 21 novembre 2018, dans le cadre de la quignolée 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	

Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**291-12-18**

**Fête au parc Cavaleri**

CONSIDÉRANT la tenue d'une Fête au parc Cavaleri, prévue le samedi 22 décembre 2018 et visant à rassembler les citoyens pour marquer le début du temps des Fêtes ;

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

QUE la Municipalité réserve un montant de 700\$ maximum et fasse le nécessaire pour l'achat de boissons chaudes pour les citoyens et que soit autorisé l'organisation de tours de calèche.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**292-12-18**

**Paiements de subventions pour activités sportives**

IL EST PROPOSÉ,  
ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement de subventions pour activités sportives totalisant pour l'année 2018 un montant de 1 518,65\$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**GESTION DU TERRITOIRE**

**293-12-18**

**Report des travaux de resurfaçage de la rue des Colibris**

CONSIDÉRANT la résolution 235-11-18 adoptée à la séance du 7 novembre 2018, par laquelle la Municipalité octroyait à « Les Pavage de la Cité BM Inc.» le contrat pour le resurfaçage/asphaltage de la rue des Colibris;

CONSIDÉRANT QUE la température hivernale du mois de novembre a empêchée la réalisation des travaux de resurfaçage/asphaltage prévu à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage/asphaltage était admissibles à l'aide financière du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et que cette aide financière ne peut être reportée à l'année prochaine;

Il est proposé  
et résolu

D'AUTORISER le report des travaux de resurfaçage/asphaltage au début du printemps 2019 au mêmes prix et conditions prévues au contrat.

D'INFORMER le Ministère des Transports du Québec que l'aide financière au montant de 10 500\$ ne pourra pas être utilisée en 2018.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**294-12-18**

**Refus de la soumission pour le remplacement du réservoir à l'huile du centre communautaire**

CONSIDÉRANT la résolution 250-11-18 par laquelle le Conseil donnait le mandat à la directrice générale de faire le nécessaire afin de faire remplacer le réservoir à l'huile du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandé à Ventilation Air Sol Inc;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue au montant de 5 750\$. taxes exclues. est plus élevée que prévu;

CONSIDÉRANT QU'il fut pris en compte qu'étant donné la vétusté de la fournaise celle-ci devrait être changée dans un avenir rapproché et qu'il serait judicieux d'investir immédiatement dans le remplacement de la fournaise par une fournaise électrique;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la fournaise du centre communautaire est prévu au budget 2019;

IL EST PROPOSÉ  
ET RÉSOLU,

QUE le conseil refuse la soumission reçue pour le remplacement du réservoir à l'huile.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**295-12-18**

**Modification de la résolution 181-09-18 – Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation des modules de jeux du parc Cavaleri**

CONSIDÉRANT la résolution 181-09-18 autorisant le paiement pour l'achat et l'Installation des modules de jeux au parc Cavaleri;

CONSIDÉRANT QUE la subvention provenant du fonds conjoncturel de développement du gouvernement du Québec a été moindre que prévue soit 9 965\$ au lieu de 10 158\$;

CONSIDÉRANT QU'au montage financier il avait été prévu d'utiliser le fonds de roulement pour financer le projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au budget d'opération 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la répartition du paiement de la facture 16070 reçue de Goélan Espaces récréatifs au montant net de 49 525,92;

Il est proposé,  
Et résolu,

QUE le paiement soit effectué comme suit :

QU'une partie des coûts soit absorbée par les subventions reçues soit :  
- Un montant de 2 500\$ du programme Soutien à l'action bénévole

- Un montant de 5 000\$ de la députée de Soulanges
- Un montant de 9 965\$ du Fonds conjoncturel de développement du gouvernement du Québec.

QUE le montant résiduel de la facture 32 060.92 soit imputé au budget d'opération 2018.

QUE la présente résolution modifie la résolution 181-09-18 en ce qui concerne la répartition des coûts.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**296-12-18**

**Autorisation de commander les médailles pour chiens, pour l'année 2019**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à commander les médailles pour chiens pour l'année 2019 auprès de l'entreprise « Les Médailles Lanaudière » au montant de 160,25 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

Le budget 2019, sera adopté le lundi 17 décembre 2018, à 19h30, au 769 Route Principale, Très-Saint-Rédempteur

Création de l'OBNL TSR en action est complétée, Mesdames Joan Gotman, Aline Vezaine et Peggy Roquiny en sont les principales administratrices.

**Période de questions**

Embauche de la d.g.

Fête des bénévoles. (Après les Fêtes)

Augmentation des coûts de la S.Q., que le dossier de la S.Q. soit suivi régulièrement à la MRC.

Fête des citoyens au parc.

**297-12-18**

**Levée de la séance**

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20 h 58.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 58.

---

Julie Lemieux, mairesse

---

Diane Héroux, directrice générale et  
secrétaire-trésorière, par intérim